

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

---

COMMUNE DE VAUXBUIN

---

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**L'an deux mil treize, le 24 septembre 2013 à 19 heures 00,**

**Le conseil municipal, légalement convoqué le 18 septembre 2013, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. David BOBIN, Maire.**

**Étaient présents :** M. David BOBIN, Maire ; M<sup>me</sup> Claudie MALLET, M. Stéphan ROGAN, M<sup>me</sup> Régine BARLE et M. Maurice HUGÉ, Adjointes au Maire ; M<sup>me</sup> Annie BARBA, M. Luc MOUTON, M<sup>me</sup> Annick PORRO et M. Alain VAILLANT, Conseillers municipaux.

**Étaient absents excusés et représentés :** M<sup>me</sup> Claudette QUÉANT qui donne pouvoir à M. David BOBIN.

**Étaient absents :** M. Gilbert BOBIN, M. Jérôme CAZZOLA, M. Pascal COURBET et Mme Sylvie DESQUILBERT.

Le quorum étant atteint, l'assemblée a pu légalement délibérer.

M. le Maire a ouvert la séance et défini l'ordre du jour :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du 14 août 2013
- 3) Location de la salle polyvalente : remboursement d'un acompte suite à l'annulation de la réservation.
- 4) Adhésion au service missions temporaires du CDG 02.
- 5) Questions diverses et informations au Conseil.

## COMPTE-RENDU

### **N°1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M<sup>me</sup> Annie BARBA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### **N°2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 AOÛT 2013**

Le Maire propose d'adopter le compte-rendu de la séance du 14 août 2013 dont les conseillers ont reçu une copie en même temps que les convocations à ce conseil.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
10	0	0	0

Le compte-rendu est adopté.

### **N°3 – LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE : REMBOURSEMENT D'UN ACOMPTE SUITE A L'ANNULATION DE LA RÉSERVATION**

Suite à l'annulation de la réservation de la salle polyvalente pour le week-end du 28 et 29 septembre 2013, il est proposé au conseil municipal de procéder au remboursement de l'acompte versé, compte-tenu du fait que la salle a pu être relouée sur ce créneau.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
10	0	0	0

La délibération est adoptée.

### **N°4 – ADHESION AU SERVICE MISSIONS TEMPORAIRES DU CDG 02.**

Le maire rappelle à l'assemblée que le législateur a confié au Centre de Gestion la mission de recruter des fonctionnaires ou des contractuels affectés à des missions temporaires.

C'est pourquoi pour pallier les éventuelles absences dans les collectivités, le Maire pourra faire appel au service missions temporaires du CDG de l'Aisne.

En raison du congé maladie pris par Bénédicte DILLIES, secrétaire de mairie, le Maire a fait appel au CDG02 pour la mise à disposition d'une secrétaire.

La commune rémunérera le service missions temporaires du CDG02 de la façon suivante :

- Le remboursement du CDG 02 du traitement brut de l'agent + les charges sociales. Sont compris notamment le supplément familial, diverses primes et indemnités si l'agent en bénéficie, les congés payés et la cotisation ASSEDIC, avec une majoration de 10 % pour les collectivités et établissements publics affiliés ;
- 1 déplacement aller/retour par jour de travail payé à l'agent, au-delà de 5 kilomètres effectués, soit de la résidence administrative au lieu de la mission, soit de la résidence de l'agent au lieu de la mission (lorsque celle-ci est plus proche du lieu de la mission) ;
- 1 indemnité pour les frais de repas.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'AUTORISER** le Maire à signer les conventions avec le CDG 02 pour la mise à disposition du personnel ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
10	0	0	0

#### **N°5 – QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS AU CONSEIL**

Des informations ont été données sur les différents projets en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Fait à VAUXBUIN, le 25 septembre 2013

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Annie BARBA

David BOBIN